

Compte rendu de la REUNION DU 17 DECEMBRE 2012

* * * * *

Convocation du Conseil : 10 Décembre 2012

Monsieur (Conseiller Municipal)

J'ai l'honneur de vous informer que le Conseil Municipal se réunira à la Mairie le Lundi 17 Décembre 2012 à 18 heures 30, et vous prie de bien vouloir assister à cette séance.

Le Maire : signé BRUNAUD

ORDRE DU JOUR : Adoption des procès-verbaux des réunions du Conseil Municipal du 02 Décembre 2012 - Tarifs de l'Eau 2013 - Zone Pavillonnaire « Le Bois Blondot » - Les Ecures : ♦ *Présentation du plan définitif pour la 1^{ère} Tranche* ♦ *Prix de vente des lots – Simulation financière* ♦ *Choix des Entreprises* ♦ *Plan actions de communication* - Frais de déplacements des Elus locaux - Suivi des dossiers - Affaires diverses.

PRESENTS : MM. BRUNAUD, ISOLA, GASNET, CHATEAU, DEVOS, CHANUDET, MM. PETIT, GOUNY, LASCOUX, Mme DROUILLARD, M. CHARBONNIER, M. REINHARDT.

ABSENTS : M. JABRILLAT, Mmes VERGER, VIAU.

ADOPTION DES PROCES VERBAUX DES REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 DECEMBRE 2012

Il a été demandé :

De rajouter dans la délibération n° 2012-107 portant sur la création des postes d'adjoints - sur proposition du Maire -, il est suggéré la création de 3 postes d'adjoints.

LE CONSEIL MUNICIPAL, donne son accord.

Aucune autre observation n'étant formulée, les procès verbaux sont adoptés à l'unanimité.

TARIFS DE L'EAU 2013

EXPOSE DU MAIRE

Tous les ans, les tarifs du réseau d'eau communal sont alignés sur ceux du Syndicat de la Saunière.

Le Comité du Syndicat de la Saunière a décidé d'appliquer une augmentation de 3% sur le prix de vente de l'eau pour l'année 2013 sans modifier le montant de la part fixe qui ne doit pas dépasser 40% du coût du service.

Les tarifs sont donc fixés à :

☞ Part Fixe : 107.11 €

☞ Consommation :

De 0 à 500 m³ : 1.41 €
De 501 à 1 000 m³ : 1.40 €
+ De 1 000 m³ : 1.37 €

Pour mémoire : en 2012

☞ Part Fixe : 107.11 €

De 0 à 500 m³ : 1.34 €
De 501 à 1 000 m³ : 1.33 €
+ De 1 000 m³ : 1.30 €

Le Conseil Municipal voudra bien se prononcer sur ces tarifs.

Le tarif de vente de l'eau pour l'année 2013 est fixé à :

☞ Part Fixe : 107.11 €

☞ Consommation :

De 0 à 500 m³ : 1.41 €
De 501 à 1 000 m³ : 1.40 €
+ De 1 000 m³ : 1.37 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

APPROUVE ces tarifs.

ZONE PAVILLONNAIRE « LE BOIS BLONDOT » - LES ECURES

1°) **PRESENTATION DU PLAN DEFINITIF** pour la 1^{ère} tranche avec 19 lots pour 18 224 m² à commercialiser.

2°) **CHOIX DES ENTREPRISES**

Monsieur le Maire indique que dans le cadre des travaux de création de la 1^{ère} Tranche de la zone pavillonnaire « Le Bois Blondot » aux Ecures, la consultation des entreprises a été faite. L'ouverture des plis a eu lieu le 16 Octobre 2012, le Cabinet SAUNIER & ASSOCIES a analysé l'ensemble des dossiers reçus et propose - selon les critères de jugement énoncés dans l'avis de publicité - de retenir les offres suivantes :

LOT N° 1 : TERRASSEMENTS –VOIRIES : SIERS 98 641.50 € H.T
LOT N° 2 : RESEAUX SECS & HUMIDES : SIERS 185 658.90 € H.T
LOT N°4 : AMENAGEMENT PAYSAGER : PAYSAGE EN MARCHÉ 8 864.00 € H.T
LOT N° 5 : UNITE DE TRAITEMENT DES EAUX USEES : SADE 87 160.00 € H.T

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur ce choix

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

ADOPTE le choix des entreprises conformément à la proposition du Cabinet SAUNIER & ASSOCIES.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le marché public et tous les documents y afférents.

DIT que les crédits nécessaires à cette opération sont prévus au Budget Annexe Lotissement des Eures.

3°) **FIXATION DU PRIX DE VENTE DES LOTS**

Monsieur le Maire indique qu'afin de procéder à la cession des lots de la zone pavillonnaire « Le Bois Blondot » aux Eures, il est nécessaire de fixer le prix de vente au mètre carré.

Il précise que l'acquisition initiale du terrain par la collectivité s'est réalisée hors TVA ; en conséquence, la vente des lots sera soumise à la TVA calculée sur la marge, c'est-à-dire sur la différence entre le prix de vente H.T et le prix d'achat (soit 0.146 € le m²).

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une simulation du plan de financement global réalisé avec 3 tarifs différents T.T.C (26.50 €/27 €/28 €).

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

DECIDE de fixer le prix de vente du terrain viabilisé à 26.50 € T.T.C le mètre carré.

DIT que les recettes correspondantes sont prévues au Budget Annexe Lotissement des Eures.

Le Conseil Municipal souhaite néanmoins, avant de valider définitivement cette proposition, que des renseignements soient collectés auprès des communes environnantes (prix/m², raccordement à l'assainissement collectif, frais divers...) pour confirmer la compétitivité de l'offre.

4°) **PLAN DE COMMUNICATION** : la commission animation & information fera une proposition au Conseil Municipal pour début Mars au plus tard.

<p align="center">SECURISATION & AMENAGEMENT DE LA COUR DE L'ECOLE : CONTRAT DE MAÎTRISE D'ŒUVRE</p>

Monsieur le Maire rappelle que lors de sa séance du 02 Décembre 2012, le Conseil Municipal avait décidé l'inscription au Budget Primitif 2013 de l'opération : Grosses réparations à l'Ecole Maternelle et avait sollicité l'attribution de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux pour ce programme de travaux.

Il fait part au Conseil Municipal de la proposition du Cabinet SAUNIER & ASSOCIES concernant la Maîtrise d'œuvre relative à cette opération qui s'élève à un montant de 6 500.00 € H.T

LE CONSEIL MUNICIPAL, considérant ce coût trop élevé d'une part et certains élus ayant une compétence en matière de suivi des travaux d'autre part, demande à Mr le Maire de renégocier le contrat dans la limite de 2 600 €.

SOLLICITE l'attribution de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour ce programme de travaux.

Dans cette hypothèse, le Conseil Municipal arrête le nouveau plan de financement suivant :

Sécurisation & Aménagement de la Cour de l'École : 92 969.00 € H.T

TOTAL : 92 969.00 € H.T

Subvention D.E.T.R (60%) : 55 781.00 €

Fonds Libres : 37 188.00 € H.T

FRAIS DE DEPLACEMENTS DES ELUS LOCAUX

Monsieur le Maire indique que l'article L 2123-18-1 prévoit que les membres du conseil municipal peuvent bénéficier du remboursement des frais de transport qu'ils ont engagés pour se rendre à des réunions dans des organismes où ils représentent leur commune, lorsque la réunion a lieu hors du territoire de celle-ci.

Il précise que les membres du Conseil Municipal (en dehors du Maire et des Adjointes bénéficiant d'une indemnité de fonction) qui siègent aux commissions internes de la Communauté de Communes de GUERET/SAINT-VAURY, aux différents syndicats ou autres instances (SIERS, SDIC, SIVU, SIAEP de la SAUNIERE, ...) peuvent prétendre au remboursement des frais engagés.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

DECIDE de procéder - à compter du 1^{er} Janvier 2013 - au remboursement des frais de déplacement des conseillers municipaux, - conformément au barème de l'administration fiscale et sur présentation de justificatifs - lorsqu'ils se rendent à des réunions dans des instances ou des organismes où ils représentent la commune, lorsque la réunion a lieu hors du territoire de celle-ci.

DECISION MODIFICATIVE N° 1 : COMMUNE

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

APPROUVE les propositions suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

- ⇒ Compte 6064 « Fournitures Administratives » : + 1 700 €
- ⇒ Compte 61522 « Bâtiments » : + 1 600 €
- ⇒ Compte 61551 « Matériel Roulant » : + 3 700 €
- ⇒ Compte 64168 « Autres Emplois d'Insertion » : + 2 000 €
- ⇒ Compte 678 « Autres Charges Exceptionnelles » : - 9 000 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

⇒ Compte 2031 « Frais d'études » :	+ 4 100 €
⇒ Compte 21534 « Réseaux d'Electrification » :	+ 8 900 €
⇒ Compte 1328 « Autres Subventions » :	+ 5 000 €
⇒ Compte 2313 « Constructions » :	- 8 000 €

SU VI DES DOSSIERS

Néant

AFFAIRES DIVERSES

♦ Mr le Maire informe le Conseil Municipal qu'une renumérotation est nécessaire dans le village de Villechenille compte tenu des nouvelles constructions.

Sur conseil de la Poste, et pour limiter les impacts pour les habitants, le Conseil Municipal décide de la numérotation suivante :

- Parcelle N° 93 1
- Parcelle N° 94 1a
- Parcelle N° 6 1b
- Parcelle N° 7 1c
- Parcelle N° 62 1d

♦ Mr le Maire informe le Conseil Municipal sur le projet du Plan Global de Transport en cours d'étude au niveau de la Communauté de Communes de GUERET/ST-VAURY et les incidences éventuelles pour la commune de GLENIC avec une prestation de transport à la demande.

♦ Mr le Maire donne une information sur la révision de la liste électorale et sur le nombre de permis de construire délivrés en 2012.

Le Maire,

Les Conseillers,